

Allocation au titre du Fonds pour l'éducation en milieu rural et dans le Nord (FEMRN)

L'Allocation au titre du FEMRN vise à améliorer davantage l'éducation des élèves des collectivités rurales et du Nord. Le financement est attribué aux conseils scolaires en fonction du nombre d'élèves en milieu rural et de deux facteurs mesurant la densité de l'effectif d'élèves en milieu rural de chaque conseil scolaire.

Les conseils scolaires peuvent utiliser le financement destiné à l'éducation en milieu rural selon les besoins locaux comme dans les exemples suivants :

- améliorer les programmes et les services de soutien dans les écoles rurales (immersion en français, éducation artistique, orientation, etc.);
- poursuivre le fonctionnement des écoles rurales;
- améliorer les options de transport des élèves, par exemple en offrant un service d'autobus à une heure plus tardive ou l'apprentissage en ligne grâce à des tablettes électroniques ou à un réseau local sans fil.

L'allocation au titre du Fonds pour l'éducation en milieu rural et dans le Nord du Conseil scolaire catholique Nouvelon se chiffre à 322 627 \$ pour l'année scolaire 2022-2023 et est répartie aux écoles suivantes pour poursuivre le fonctionnement des écoles rurales:

École élémentaire catholique La Renaissance	21 075 \$
École élémentaire catholique Trillium	20 672 \$
École élémentaire Sacré-Cœur	26 462 \$
École élémentaire Saint Nom de Jésus	31 513 \$
École élémentaire St-Antoine	13 181 \$
École élémentaire St-Charles Borromée	7 015 \$
École élémentaire Ste-Anne	8 192 \$
École élémentaire St-Étienne	16 452 \$
École élémentaire St-Joseph, Blind River	22 909 \$
École élémentaire St-Joseph, Dubreuilville	30 477 \$
École élémentaire St-Joseph, Wawa	37 457 \$
École élémentaire St-Paul	11 678 \$
École élémentaire St-Thomas	6 206 \$
École secondaire catholique Jeunesse-Nord	11 642 \$
École secondaire catholique La Renaissance	7 614 \$
École secondaire catholique Trillium	22 401 \$
École secondaire St-Joseph, Wawa	27 681 \$